



# OBERHERGHEIM - FLASH INFOS

**Recensement de la population entre le 15/01 et le 14/02/2026 :  
Nous recherchons 3 agents recenseurs**



Il a lieu tous les 5 ans à Oberhergheim et concerne l'ensemble des foyers. Comme le dernier a eu lieu en 2020, et compte tenu d'une année blanche liée au COVID, il sera reconduit début 2026.

**Vous souhaitez devenir agent recenseur ?** Postulez dès à présent en mairie pour une mission du jeudi 15 janvier au samedi 14 février 2026. Chacun des 3 candidats retenus aura pour mission de collecter les feuilles de logement et les bulletins individuels d'un des secteurs appelé « district ».

Chaque agent recenseur sera supervisé par un coordonnateur communal (chargée d'accueil ou secrétaire de mairie), et devra être particulièrement disponible (journée, soirée et samedi).

## Opération Tranquillité Vacances (OTV)

Avant de partir en vacances, ou préalablement à une absence prolongée de votre domicile, faites-en le signalement à la brigade de Gendarmerie de votre domicile et à la Brigade Verte.

La Gendarmerie et la Brigade Verte, une fois alertées, veillent sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

Des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le weekend, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

**Respectez tout de même quelques règles incontournables avant de partir :**

- Ne pas indiquer vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres
- N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation
- Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr.

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur le site internet : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/demarches-en-ligne/operation-tranquillite-vacances>

## Bus France Services

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? Le Bus France Services est là pour vous aider !

Le Bus France Services assure plusieurs permanences par mois dans le Centre Haut-Rhin, au plus proche de vous : accueil sans rendez-vous, un espace d'attente sera proposé en cas de besoin.

Contactez le Bus France Services :

- Par téléphone au 06.64.33.83.91 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h)
- Par mail : franceservices@fdfc-alsace.fr

**Prochaines dates :**

**Jeudi 17 juillet de 13h30 à 16h30**



## Canicule - Protégez-vous !

**Pendant les fortes chaleurs**

**Protégez-vous**

**RESTEZ AU FRAIS**  
chez soi ou dans un lieu rafraîchi

**BUVEZ DE L'EAU**  
sans attendre d'avoir soif

Mouillez-vous le corps

Fermez les volets et fenêtres

Privilégiez les activités douces

Mangez frais et équilibré

Évitez l'alcool

Prenez des nouvelles des plus fragiles

**N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.**

**MAUX DE TÊTE**      **CRAMPES**      **NAUSÉES**

## Bons réflexes pour prévenir les départs de feux ...

Organiser les barbecues **loin de la végétation**

Jeter ses mégots **dans un cendrier** (et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture)

Réaliser ses travaux **loin de la végétation et prévoir un extincteur** à portée de main

Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

## Se protéger des feux

Donner l'alerte en appelant **le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision

S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable

**Rester Informé de la situation** et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

## Lâcher de Ballons

Le préfet du Haut-Rhin a signé le 3 avril dernier un arrêté portant interdiction permanente des lâchers de ballons de baudruche, ballons lumineux et lanternes célestes dans le département du Haut-Rhin. Cet arrêté a été publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Haut-Rhin, le 4 avril et est entré en vigueur, lundi 7 avril.

## Appel aux jeunes talents

Chaque année, nous mettons à l'honneur les jeunes talents de notre village dans notre bulletin annuel « l'Echo de l'III ».

Si vous-même ou l'un de vos enfants est médaillé, champion, a suivi un cursus scolaire d'exception (ex : mention..) ou a une passion extraordinaire, n'hésitez pas à nous le faire savoir en mairie.

## Rappel - Distribution sacs de tri et bio-déchets

### Besoin de rouleaux de sacs de tri et de sacs bio-déchets ?

### A vos agendas !

La prochaine distribution aura lieu le **samedi 26 juillet de 9h à 12h** à l'atelier communal (rue de l'III).

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer à cette date, vous pouvez déléguer une personne de votre entourage pour les chercher à votre place munie du coupon ci-dessous.

**NB: La prochaine distribution aura lieu le samedi 11 octobre 2025.**

Distribution de sacs de tri et sacs bio-déchets  
du samedi 26 juillet 2025 de 9h à 12h

**Coupon uniquement pour une délégation**

NOM et Prénom .....

Adresse .....

Délégué M. ou Mme ..... pour chercher à ma place

1 lot de sacs bio-déchets /  1 rouleau de sacs de tri



## Communication du Capitaine honoraire François SUTTER

Article rédigé le 20/06/2025

A technologies nouvelles, risques nouveaux.

De nombreux appareils dont nous nous servons tous les jours sont équipés de batteries au lithium.

Ces dernières ont la capacité d'emmagasiner beaucoup plus d'énergie que les anciennes piles, mais en contrepartie, leur utilisation est soumise à un certain nombre de précautions impératives à respecter.

On rencontre ces batteries dans les « cigarettes électroniques », les téléphones, tablettes et ordinateurs portables, l'outillage électroportatif, les trottinettes, vélos et scooters. Et la liste n'est pas exhaustive. Le cas des voitures est traité à part.

### I. Les risques liés aux batteries lithium-ion

Si les accidents sont relativement rares, il importe malgré tout d'être vigilant.

Lorsque les batteries subissent des chocs importants ou une surcharge, elles peuvent réagir par un emballement thermique. Un feu de batterie se déclenche et une température allant de 600°C à plus de 1 000°C est rapidement atteinte.

La batterie dégage alors des fumées toxiques, des projections et des jets de flammes et peut même exploser en projetant des matières incandescentes.

Pour les personnes, il en résulte une intoxication sévère par des fumées toxiques et des brûlures importantes.

Pour les biens, un feu de batterie, vu sa haute température, provoque un embrasement très rapide de toutes matières combustibles avec un effet de souffle important (selon la taille de la batterie) qui ravage un logement en un temps très court.

### II. Le chargement des batteries au lithium

- Utiliser impérativement le chargeur livré avec votre appareil, n'en utiliser aucun autre.
- Charger vos batteries en votre présence, de préférence le jour, à 80% de charge maximum, éviter d'aller à 100%.
- Ne pas utiliser de multiprises et débrancher le chargeur après usage.
- Ne pas charger à des températures inférieures à 0°C et supérieures à 40 °C.
- Ne jamais charger une batterie présentant un impact, une fuite de liquide, une odeur chimique ou qui présente un dégagement de chaleur.
- Ne jamais percer, écraser ou vouloir démonter une batterie. Les batteries HS sont à évacuer en point de collecte dédié ou en déchetterie spécialisée.
- Charger, si possible, vos batteries de vélos ou trottinettes à l'extérieur de votre logement, toutefois à l'abri de la pluie et pas en plein soleil.
- Ne pas charger pendant la nuit, pendant la période de sommeil, sans surveillance.
- Les appareils doivent être posés sur un plan dur, sans risque de chute, jamais posés sur un lit, canapé, coussin ou couverture, siège de voiture etc...
- Chargez vos appareils dans une pièce éloignée de votre entrée (surtout si vous habitez dans un appartement) afin de garder une sortie accessible en cas d'incident. En cas de dégagement de fumée, quittez immédiatement votre logement.
- Enfin, pensez à équiper votre logement de détecteurs de fumées et d'un ou de plusieurs extincteurs, selon la taille de votre habitation et selon vos équipements. Dans le doute, demandez conseil aux Sapeurs-Pompiers.
- Pour les entreprises travaillant au domicile de leurs clients, ne jamais quitter le chantier en laissant les batteries et leurs chargeurs branchés au secteur.

### III. Utilisation des appareils munis de batteries au lithium

- Eviter les chocs ou détériorations de la batterie. Toute batterie endommagée ne doit plus être utilisée.  
La plage « de travail » d'une batterie est idéale entre 20 et 80 % de sa charge, éviter la charge à 100%.
- Eviter de mouiller voire immerger les appareils. A noter qu'on trouve des téléphones portables « de chantier » qui disposent d'une isolation renforcée en cas de choc ou d'humidité.
- Ne pas utiliser les téléphones, tablettes ou ordinateurs au lit, posé sur une couverture ou coussin, sur un canapé ou un siège de voiture.
- Ne pas laisser vos appareils exposés en plein soleil, dans une voiture (de même que les briquets ou les aérosols).
- Pas d'utilisation de téléphone ou de « vapotage » (cigarette électronique) dans une station-service en faisant le plein de votre voiture.
- Toute batterie présentant un dégagement de chaleur intempestif est dangereuse. Arrêter immédiatement l'utilisation et évacuez la en déchetterie spécialisée.

### IV. Les voitures électriques

- Eviter, si possible, de garer votre voiture dans le sous-sol de votre habitation. Préférer un garage extérieur, voire un carport.
- Charger votre batterie à 80 % environ, tout en ne descendant pas à moins de 20 % pour l'utilisation de votre véhicule.
- Attention aux câbles de chargement, ne pas laisser traîner les fiches par terre, éviter les chocs et ranger soigneusement après utilisation. Attention également à l'humidité.
- En cas de panne, ne pas démonter ni vouloir rechercher la cause de l'incident, faites impérativement appel à un professionnel qualifié.
- En cas de choc contre un obstacle ou en cas d'accident, quitter immédiatement le véhicule et éloignez-vous vers le vent si possible - de 50 mètres minimum. Des dégagements de fumées toxiques peuvent se produire, suivis de réactions très violentes de projections et de jets de flammes, voire des explosions
- Ne pas essayer d'utiliser un extincteur ou tout autre moyen, laisser faire les Sapeurs-Pompiers.

## **Les Sapeurs-Pompiers volontaires d'Oberhergheim**

# **RECRUTENT**

**Un engagement citoyen, ça vous dit ?**

**Rejoignez-nous !**

Aucune expérience requise, formation assurée

#### **CONTACT :**

Christophe Hausherr, Chef de Corps  
06.86.89.36.24 / sp.oberhergheim@gmail.com

**CPI d'Oberhergheim, 30 rue de l'III**

Suivez-nous sur   
@Amicale des Sapeurs Pompiers d'Oberhergheim



# Les incivilités du quotidien : un mal qui perturbe la vie du village

Les incivilités sont devenues une vraie problématique dans notre village. Ce manque de respect des règles élémentaires de vie en communauté nuit au bien-être collectif et crée un climat de tension entre les habitants. Qu'il s'agisse de nuisances sonores, de stationnements gênants ou de dépôts sauvages, ces comportements traduisent un désengagement croissant vis-à-vis du vivre-ensemble et des espaces publics.

## Des nuisances sonores de plus en plus fréquentes

Le bruit est l'une des premières sources de plaintes :

- discussions animées en pleine nuit
- musique à fort volume et/ou barbecues très animés
- moteurs de véhicules laissés en marche
- motos de petite cylindrée qui sillonnent les rues en multipliant les demi-tours et les infractions dangereuses
- travaux et tonte à des horaires inadaptés
- aboiements de chiens intempestifs, coqs qui chantent toute la journée, déjections animales dans l'espace public non ramassées.

Ces nuisances répétées, souvent banalisées, troublent la tranquillité des habitants et ont un réel impact sur la santé et la qualité de vie, provoquant stress, fatigue et irritabilité.

## Un stationnement gênant

Le stationnement gênant est un autre problème récurrent dans nos rues. Trop souvent, des véhicules sont garés sur les trottoirs et devant des sorties de garage, sans se soucier de la gêne occasionnée. Ces comportements compliquent la circulation des piétons et des poussettes.

Il est rappelé que les riverains ne doivent pas stationner leurs véhicules aux intersections des rues et dans les virages afin d'éviter le manque de visibilité (avis aux gros véhicules qui entravent totalement la visibilité).

Par ailleurs, dans les rues où le stationnement est matérialisé, il est interdit de se garer hors de ces emplacements dédiés.

**Merci de privilégier le stationnement de vos véhicules dans vos cours respectives.**

## Dépôts sauvages autour des bennes de tri

Le manque de civisme s'exprime aussi dans la gestion des déchets. Malgré la présence de plusieurs bennes de tri sélectif pour le verre, les biodéchets ou la benne à vêtement, certains habitants déposent leurs sacs ou objets encombrants au sol, autour des conteneurs si celui-ci est plein. Il est rappelé que ces dépôts sauvages non seulement enlaidissent l'environnement, mais attirent également les nuisibles et rendent le tri inefficace.



● Benne à verre ● Benne Croix-Rouge ● Biodéchets

### Rappel :

Conformément à l'Arrêté municipal n°25 du 15/06/2015, à Oberhergheim, les travaux de jardinage ou de bricolage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

Les jours ouvrables, de 8h à 12h et de 14h à 19h30  
Les dimanches et jours fériés, de 10h à 12h



Financé par  
l'Union européenne



## Programme LEADER 2023-2027 :

### Des aides pour les projets innovants de développement rural

Pour la deuxième fois consécutive, le PETR du Pays Rhin-Vignoble-Grand Ballon est porteur du programme de fonds européens LEADER qui soutient des projets innovants de développement rural dans le périmètre des communautés de communes Alsace Rhin Brisach, Centre Haut-Rhin, Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux et Région de Guebwiller.

**Plus d'1 million d'euros** de fonds européens peuvent être mobilisés pour aider les porteurs de projets (entreprises, associations, exploitations agricoles, collectivités) à raison d'un montant maximum d'aide de **50 000 € par projet**.

Pour bénéficier d'une subvention LEADER, le projet doit respecter différentes conditions et notamment s'inscrire dans l'une des trois thématiques suivantes :

#### Services à la population, santé et solidarité

#santé #solidarité #services #sport #culture

#### Développement économique et transitions entrepreneuriales

#tourisme #commerce #artisanat #agriculture #circuits courts

#### Transition écologique

#économie circulaire #énergie #mobilité #biodiversité

**Attention, le projet ne doit pas avoir débuté** : aucun devis ni contrat ne doit être signé avant de formuler la demande d'aide !

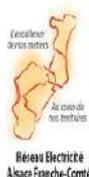
Vous être une **entreprise**, une **association** ou une **exploitation agricole** ?

Vous avez un **projet** qui s'inscrit dans l'une des **3 thématiques** du programme ?

Renseignez-vous sur l'aide LEADER !

Contactez le service instructeur au PETR du Pays Rhin Vignoble Grand Ballon :

03.89.62.71.05 - [leader@rvgb.fr](mailto:leader@rvgb.fr)



ENEDIS  
URE AFC AGENCE AFER  
1 RUE JACQUES FOILLET  
BP 187  
25203 MONTBELIARD CEDEX  
TEL : 03.81.99.63.24  
FAX : 03.81.99.61.48



#### Entreprise Prestataire

SARL BOURASSIN-SCHOUWEY  
3 rue du Caporal OUGIER  
70220 FOUGEROLLES  
Tél. : 03.84.94.76.62 - Courriel :  
[bourassin-schouwey@wanadoo.fr](mailto:bourassin-schouwey@wanadoo.fr)



## Commune d'OBERHERGHEIM

# AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants, qu'ENEDIS entreprend des travaux d'élagages et d'abatages d'arbres, dans le cadre du plan d'entretien et de maintenance de la ligne électrique et ce

**À partir du 18/08/2025**

Principalement le long du canal Vauban entre le collectif rue du Pré et la Gravière de Niederhergheim.

Ces travaux ont été confiés par ENEDIS, à l'entreprise :

ENTREPRISE  
QUALITERRITOIRES



QualiTERRITOIRES

SARL BOURASSIN-SCHOUWEY

Tél. : 03.84.94.76.62

Courriel : [bourassin-schouwey@wanadoo.fr](mailto:bourassin-schouwey@wanadoo.fr)

Entreprise de travaux forestiers habilitée à réaliser l'élagage à proximité des lignes électriques

**A SAVOIR** : Dans l'éventualité, où la ligne traverse un cours d'eau, les rémanents suite à l'élagage, seront éloignés de la berge afin d'éviter d'être emmenés en cas de crue ou d'inondation.  
**RAPPEL** : Les rémanents issus de l'élagage sont rangés et laissés à disposition du propriétaire du terrain à qui ils appartiennent. L'entreprise n'est pas tenue d'évacuer les produits de coupe.

## Panneau Pocket

Retrouvez l'actualité de  
**la Commune**  
sur l'application



 **Informations**

 **Alertes**

 **Évènements**



**100% GRATUIT**    **100% ANONYME**    **0% PUBLICITÉ**

Disponible aussi sur ordinateur et tablette

Suivez le guide pour télécharger  
simplement l'application et recevoir  
nos actualités en temps réel

**1** Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.



**2** Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

**3** Une fois l'application PanneauPocket ouverte, recherchez la commune, le code postal ou cliquez sur "Autour de moi".

**4** Enfin, cliquez sur le ❤️ pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications. Bonne utilisation !

**BONNE UTILISATION !**

Encore plus simple,  
scannez pour  
télécharger l'appli !



## Fête Tricolore

**FÊTE  
NATIONALE**

**13 JUILLET**  
**à partir de 19h**

Caserne des Pompiers  
(rue de l'Ill)

**OBERHERGHEIM**

**22h Défilé aux lampions  
suivi du feu d'artifice**

**BUVETTE ET RESTAURATION  
SOIRÉE DANSANTE AVEC DJ**

Organisée par l'amicale des Donneurs de Sang  
OBERHERGHEIM - BILTZHEIM



**Fermeture du pont  
rue de Dessenheim**

Le dimanche 13 juillet, à  
partir de 11h, le pont sera  
fermé à la circulation afin de  
permettre la préparation du  
feu d'artifice.

## Moustique tigre

### Moustique tigre Nous avons tous un rôle à jouer !



#### Le reconnaître

- Silencieux et diurne,
- Rayé blanc et noir,
- Mesure moins de 0,5 centimètre.



#### Prévenir sa prolifération

- Détruire les lieux de ponte en vidant et retournant les seaux, coupelles, vases...,
- Éliminer les lieux de repos du moustique en entretenant son jardin,
- Favoriser le développement de ses prédateurs comme les hirondelles ou les libellules.

#### S'en protéger

- Porter des vêtements longs, amples et clairs,
- Utiliser des répulsifs cutanés et des moustiquaires.



Participez à sa surveillance en signalant sa présence sur : [signalement-moustique.anses.fr](http://signalement-moustique.anses.fr)

## Maison de la Nature Découverte irrigation des vergers



### Activité Nature



### Découverte de l'irrigation des vergers d'Oberhergheim

Dimanche 13 juillet



L'irrigation des vergers à Oberhergheim est une tradition ancestrale qui perdure. Venez observer ces étendues de vergers sous l'eau et découvrez les richesses de ces milieux façonnés par l'homme.



→ Rdv à la stèle géodésique route d'Hirtzfelden à Oberhergheim à 9h00 (durée 3h00)  
→ Gratuit, sur inscription  
→ Avec Marcel DIRRY, président du syndicat d'irrigation et Jean-Louis JOANNES, aiguadier.

Maison de la nature du vieux canal  
Ecluse n° 50 - Rue de Bâle 68740  
HIRTZFELDEN  
maisonnature@vieuxcanal.eu  
09.64.25.55.54

\*Maison de la nature de Hirtzfelden

### Inscription(s)

<https://www.vieuxcanal.eu>



## La nouvelle réglementation des espaces sans tabac



GOVERNEMENT

### espace sans tabac

Dans le cadre du Programme national de lutte contre le tabac 2023-2027, dont le but est d'arriver à une génération sans tabac à l'horizon 2032, le Gouvernement a décidé de gravir une nouvelle marche, en créant partout en France de nouveaux espaces libérés du tabac. Ceux-ci concernent en premier lieu les endroits fréquentés par les enfants et les familles, qu'il est primordial de protéger.

Dans notre village cela concernera les abords de l'école, les aires de jeux, les parcs, les abris de bus et les équipements sportifs.



**MAIRIE**  
Adresse provisoire :  
30 rue de l'III  
(Officiel 72 rue Principale)  
68127 OBERHERGHEIM

**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 17h-19h  
Mardi à vendredi 10h-12h  
03 89 49 45 05  
[mairie@oberhergheim.fr](mailto:mairie@oberhergheim.fr)

**Directeur de publication :**  
Corinne SICK

**Rédacteurs :**  
Stéphanie KARRER,  
Line HAEGY,  
Sabine TRAWALTER,  
Stéphanie MEY,  
Philippe LAPP,  
Agnès LICHTLÉ,  
Vanessa SUTTER

N° ISSN 3001-4700

JUILLET

**Dim 13** Fête nationale  
à partir de 19h rue de l'III  
devant l'atelier communal  
organisée par l'amicale des Donneurs De Sang  
d'Oberhergheim-Biltzheim

**Jeu 17** Bus France Services  
de 13h30 à 16h30 devant la Mairie rue de l'III

**Dim 20** Marché aux puces  
organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers

**Mar 22** Passage de la balayeuse

**Sam 26** Distribution sacs de tri/biodéchets  
de 9h à 12h  
atelier communal

**Mar 29** Collecte de sang  
de 16h à 19h30 - salle des fêtes  
organisée par l'amicale des  
Donneurs De Sang  
d'Oberhergheim-Biltzheim